

Décision concernant la deuxième question à l'ordre du jour: Résultat 9: Promouvoir des politiques équitables et efficaces en matière de migration de main-d'œuvre

Le Conseil d'administration:

a) a prié le Directeur général de tenir compte de ses orientations pour la mise en œuvre du résultat 9 du programme et budget pour 2016-17;

b) a décidé d'organiser en septembre 2016 une réunion tripartite d'experts de trois jours qui serait chargée d'élaborer des directives sur le recrutement équitable et lui communiquerait ses conclusions à sa 328e session (novembre 2016), et il a approuvé l'ordre du jour et la composition de la réunion tels que proposés en annexe au document GB.326//POL/2 (&Corr.);

c) a décidé que le déficit de financement de cette réunion tripartite d'experts, d'un montant de 153 300 dollars E.-U., serait financé en premier lieu par des ressources extrabudgétaires ou, à défaut, par des économies qui pourraient être réalisées dans la Partie I du budget pour 2016-17 ou, à défaut, par l'utilisation de la provision pour dépenses imprévues (Partie II), étant entendu que, si par la suite cela s'avérait impossible, le Directeur général proposerait d'autres méthodes de financement dans le courant de la période biennale.

(Document GB.326/POL/2(&Corr.), paragraphe 37.)